

Par beabea, le 05/01/2013 à 21:03

CCDL 2012/2013 - droit constitutionnel

Bonsoir,	
----------	--

je suis en train de faire les CCDL 2012/2013 au Luxembourg... ufff c'est dure n'est-ce pas?!

J'aurais une question concernant l'examen d' "Institutions et sources du droit luxembourgeois" du lundi prochain. Je n'étais pas présent pendant les deux derniers cours de Me. Kinsch. Jusqu'à quel point de son plan de cours faut-il reviser? Et pourriez-vous me dire quelle décision/arrêt il a expressément souligné?

Merci beaucoup pour vos réponses!! Et si je peux faire qc. pour un d'entre vous, n'hésitez pas à me contacter.

Bon courage! :-)

Bea

Par gregor2, le 05/01/2013 à 21:57

Bonjour,

la plupart des étudiants ici sont français et je n'ai jamais vu d'étudiant luxembourgeois ...

Bonne chance ceci dit

Par beabea, le 05/01/2013 à 23:34

Merci, au-dessous il y a un posting sur les CCDL au Luxembourg, c'est pourquoi j'ai laissé mon message ici...

Par Ethan57, le 25/03/2013 à 17:26

Pas de souci pour le droit constitutionnel si c'est toujours le même prof.

L'épreuve est très accessible pour peu d'avoir révisé le cours.

Pour ma part, j'avais obtenu 19 (CCDL 2011).